

23 juin 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 juin 2006](#)

Pandémie Influenza

Structure organisationnelle Influenza

Structure organisationnelle Influenza

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre du Budget et de la Protection de la Consommation, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la note du Commissariat interministériel Influenza, relative à la structure organisationnelle "Influenza". La note détermine la structure nécessaire pour maîtriser le risque de mutation du virus de la grippe aviaire et de pandémie de grippe humaine, tant en dehors de la phase de coordination nationale (planification, mise à jour, exercice), qu'en période de coordination nationale et/ou de pandémie. La structure qui est présentée est la même que celle mise en place par le gouvernement fédéral le 24 février 2006, concernant les aspects vétérinaires de l'épizootie de grippe aviaire. Toutefois, il s'agit ici de l'organisation des personnes et moyens disponibles, pour une pandémie qui concerne uniquement la santé humaine. La structure est calquée sur l'organisation mise en place au Commissariat interministériel Influenza, à la suite du mandat donné par la Conférence interministérielle "Santé publique" en octobre 2005. Le mandat du Commissaire interministériel est confirmé et prolongé. D'ici à l'été 2006, le Commissariat interministériel Influenza aura terminé la première version du Plan opérationnel belge pour une pandémie de grippe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe